



DPE5 - DSDEN 31 - VERSION 16/01/2026

Codification AGAPE : PPA- CPC

FICHE DE POSTE

Conseiller(e) Pédagogique à mission départementale Maternelle

1. Cadre

- « Le conseiller pédagogique qui exerce une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré mais ses actions se concentrent sur un domaine d'enseignement pour lequel il possède une qualification reconnue par une option du CAFIPEMF » (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).
- Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de la mission Maternelle.
- Le conseiller pédagogique départemental Maternelle est rattaché à l'adjoint au DASEN pour le 1^{er} degré. Son action est pilotée par l'IEN Maternelle.

2. Missions et activités

Sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur académique en charge du premier degré et en lien fonctionnel avec l'IEN en charge de la mission Maternelle, le CPD participe à la mise en œuvre de la politique pédagogique et éducative ministérielle. La fonction de conseiller pédagogique nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Missions du CPD Maternelle

- accompagner les orientations nationales et la politique académique du premier degré, dans le domaine des enseignements fondamentaux à la maternelle, dans l'objectif de contribuer à la maîtrise future des compétences pour apprendre à « lire, écrire, compter, respecter autrui » ;
- apporter son expertise pour aider les équipes de circonscription à mettre en œuvre la politique éducative de façon cohérente ;
- accompagner les formateurs des circonscriptions et les équipes d'école pour que les enseignants mettent en œuvre des enseignements qui permettent la réussite et l'épanouissement de tous les élèves, ainsi que pour les aider à prévenir les difficultés d'apprentissage ;
- Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes ;
- Contribuer à l'inventaire des ressources locales ;
- Etre un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants, conduire et évaluer ces projets ;
- Accompagner et soutenir les équipes dans la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation ;
- Elaborer des documents pédagogiques et assurer leur diffusion ;
- Mutualiser les différentes actions pédagogiques recensées et savoir les présenter pour impulser de nouvelles démarches dans les classes ;
- Mettre à disposition des équipes des ressources dans le domaine de la maternelle via les outils numériques ;
- Organiser des événements à portée départementale ou académique ;
- Participer à des commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen et de concours ;
- Participer à l'animation du Pôle Maternelle départemental sous le pilotage de l'IEN en charge de la mission Maternelle ;
- Participer au déploiement du Plan Maternelle académique ; contribuer à la promotion de la Maternelle par le biais d'actions à portée départementale ou académique.

3. Compétences et aptitudes attendues

Savoir-faire / Compétences

- Concevoir et animer des actions de formation de formateurs ;
- Concevoir et animer des actions de formation d'enseignants ;
- Elaborer des projets à l'échelle du département ;
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative et savoir rendre compte ;
- Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ;
- Maîtriser les outils numériques ;
- Maîtriser les outils collaboratifs et de formation à distance.

Connaissances

- Connaître le système éducatif et ses enjeux ;
- Connaître de manière approfondie les ressources et les partenaires potentiels ;
- Connaître de manière experte la pédagogie et la didactique ;
- Actualiser ses connaissances didactiques et pédagogiques.

Savoir-être / Qualités

- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation et d'autonomie dans le travail ;
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels ;
- Qualités requises de discrétion, de confidentialité et de loyauté institutionnelle.

4. Conditions d'exercice

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures annuelles (*décret 2000-815 du 25/08/2000*).

Evaluation en fin de chaque année scolaire basée sur un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission.

Des déplacements dans le département sont inhérents à la fonction. Le remboursement des frais occasionnés est pris en compte dans le cadre d'une enveloppe contingentée.

NB : l'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de poste.

5. Spécificité

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

CAFIPEMF

Conditions d'obtention :

Poste à profil attribué hors barème.

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.